



**Bruxelles, le 12 mai 2021
(OR. en)**

**8750/1/21
REV 1**

**SOC 271
EMPL 200**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M. Sabin RUSU, membre pour la Roumanie, en remplacement de M. Adrian MARIN, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Adrian MARIN, membre du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales (pour la Roumanie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation syndicale CES a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M. Sabin RUSU
Democratic Trade Union Confederation (CSDR)
Place Walter Maracineanu 1/3
PO Box 1-788
RO - BUCHAREST
Tél.: + 40 213 102 080
Mobile: + 40 740 038 719
Courriel: sabin.rusu@eesc.europa.eu & secretariat@csdr.ro

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre du
conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et
de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)¹, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Adrian MARIN.
- (3) L'organisation syndicale CES a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

² JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

Article premier

M. Sabin RUSU est nommé membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Adrian MARIN, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président

=====